



TROUVER UN LOGEMENT ET/OU

DÉMARRER DANS LA VIE ACTIVE



- **Différentes solutions locatives** existent pour répondre à tous les besoins : les logements sociaux et intermédiaires, accessibles depuis la plateforme **al-in.fr**, les logements temporaires...
- **Visale, une garantie 100 % gratuite** qui rassure votre propriétaire en couvrant les risques d'impayés de loyers et facilite ainsi votre accès au logement privé.
- **L'AGRI-MOBILITE⁽¹⁾ pour financer gratuitement votre mobilité géographique** : jusqu'à 3 200 € de subvention, pour bénéficier d'un accompagnement à la recherche d'un logement (en location ou en accession) et/ou, pour faire face à certaines dépenses.
- **L'AVANCE AGRI-LOCA-PASS⁽¹⁾, un prêt sans frais ni intérêt**, pour financer le dépôt de garantie demandé à votre entrée dans les lieux.
- **L'aide AGRI-MOBILI-JEUNE⁽¹⁾** si vous êtes alternant, **une subvention jusqu'à 300 € par mois** pour alléger votre loyer pendant la durée de votre formation.
- **Vous êtes saisonnier dans le secteur agricole ?** Réduisez vos frais d'hébergement grâce à une aide gratuite : jusqu'à 4 versements mensuels de 150 €, soit **600 € de subvention maximale**, sur une année civile.



ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

- **Le conseil en financement et en accession** pour vous accompagner et vous conseiller jusqu'à la concrétisation de votre projet d'achat.
- **Le prêt AGRI-ACCESSION^{(1)*}** pour aider à l'achat de votre résidence principale dans le neuf ou l'ancien, avec ou sans travaux.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes



FINANCER DES TRAVAUX

- **Le prêt AGRI-TRAVAUX⁽¹⁾** pour financer des travaux dans votre résidence principale (rénovation, adaptation handicap ...).
- **Le prêt agrandissement⁽¹⁾** pour augmenter la surface habitable de votre logement.



INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

- **Le programme Action Cœur de Ville⁽²⁾, des financements attractifs** pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville.
- **La garantie Visale**, une sécurisation de vos revenus locatifs.



FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

Le service accompagnement social⁽¹⁾, en cas de difficultés qui fragilisent votre accès ou maintien dans un logement. **Personnalisé, confidentiel et gratuit**, ce service propose des **solutions adaptées** : analyse de la situation, si besoin recherche d'aides financières, accompagnement administratif et budgétaire...

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord de l'employeur et d'Action Logement Services. Ils sont accessibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur et du solde disponible auprès d'Action Logement Services.

⁽¹⁾Prêts, aides et services réservés aux salariés des entreprises qui versent, à Action Logement Services, leur Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC).

⁽²⁾Service disponible uniquement dans certaines régions.

*L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Visale est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.

Les aides AGRI-MOBILITE, AGRI-MOBILI-JEUNE et le service accompagnement social, les prêts AVANCE AGRI-LOCA-PASS, AGRI-ACCESSION, AGRI-TRAVAUX et le prêt agrandissement sont prévus par des circulaires et distribués par Action Logement Services.

